

**Mission Permanente
du Royaume du Maroc**



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

Genève

جنيف

**Déclaration de
Monsieur Mohamed AUAJJAR,
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

**devant
la Conférence du Désarmement**

Débat général

Genève, le 14 février 2017

Monsieur le Président,

Puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de prime abord de vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la Présidence de la Conférence du Désarmement et mon appréciation pour la manière ouverte, transparente et efficace dont vous dirigez les travaux de la Conférence.

Je puis vous assurer du mon plein soutien personnel et de la coopération de ma délégation dans vos efforts visant à faire avancer les travaux de la Conférence cette année.

A ce titre, le Maroc, animé par la volonté de contribuer à tout effort visant à déboucher sur des résultats tangibles dans les négociations et sur la construction d'un consensus, soutient le projet de décision relatif à la création d'un Groupe de Travail, qui a fait l'objet de consultations ouvertes et transparentes.

Nous considérons que cette initiative constituerait une opportunité de reprendre les travaux de substance, de progresser sur les questions du désarmement, et faire sortir les instances du désarmement de leur enlisement actuel.

Toutefois, ce vœu partagé par plusieurs délégations exige un sérieux effort diplomatique collectif et une volonté politique accrue de la part des États.

Monsieur le Président,

La tenue de cette session intervient dans un contexte international dominé par la recrudescence de la menace terroriste dans plusieurs régions du monde et l'exacerbation de nombreuses tensions géopolitiques régionales, qui rendent chaque jour le monde plus incertain.

Elle se tient également au lendemain de la tenue de la Conférence d'examen du TNP, qui n'a malheureusement pas pu parvenir à des résultats de fond, ce qui a jeté le doute quant aux perspectives de désarmement nucléaire et à celles concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Ce fut donc une autre occasion historique ratée d'enclencher un processus visant à débarrasser la région des armes de destruction massive, de renforcer la paix et la sécurité internationale, de créer un climat de confiance parmi les pays de la région, et d'ouvrir de nouvelles opportunités de coopération et de coexistence qui pourraient être bénéfiques pour tous les pays de cette région.

Monsieur le Président,

Le Maroc demeure convaincu que les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans le dialogue, le respect mutuel et l'élaboration de partenariats économiques favorisant un développement humain effectif et durable.

De même, le changement de l'environnement stratégique mondial, la prolifération du terrorisme, et la menace découlant des armes de destruction massive, sont autant de facteurs qui nous incitent à redoubler d'efforts en vue de s'entendre sur les problématiques de la non-prolifération, de contrôle d'armes et de l'agenda de désarmement.

En effet, dans un monde globalisé, la sécurité d'un pays ou d'une région demeure intimement liée, plus que jamais, à celle du reste du monde, d'où la nécessité pour la Conférence du Désarmement d'adopter une approche intégrée et pragmatique, lui permettant d'accomplir la mission qui lui a été assignée, comme organe multilatéral unique de négociation des instruments multilatéraux de désarmement.

Certes, nous partageons le constat que les problèmes de la CD sont en réalité de nature politique. Toutefois, nous considérons que la proposition et l'adoption d'un programme de travail équilibré est la clé de voute pour permettre d'aller de l'avant et permettre à la CD de jouer pleinement son rôle en tant qu'unique forum de négociation.

La délégation marocaine reste disposée à examiner, dans un esprit constructif, toute proposition ou initiative visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes de désarmement et notamment le déblocage de la CD.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, qui considère la prolifération et le terrorisme chimique, biologique et nucléaire comme une menace réelle à la paix et à la stabilité dans le monde, accorde une importance particulière à l'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières biologiques, radioactives et nucléaires.

A cet effet, le Royaume le Maroc adhère au plan d'action adopté par le sommet de Washington visant la sécurisation des matières nucléaires vulnérables dans le monde et participe au renforcement du système international de la sécurité nucléaire, dans le sillage d'une vision qui prône le renforcement de l'action multilatérale à travers la préservation d'un équilibre entre le droit de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement et le strict respect des engagements en matière de non-prolifération des armes nucléaires.

À cet égard, le Maroc, dans le cadre d'une approche proactive et multidimensionnelle, a pris plusieurs mesures concrètes. Il s'agit notamment du renforcement de l'arsenal juridique dans le domaine de la sûreté et la sécurité nucléaire, par l'adoption d'une loi relative à la sûreté et la sécurité nucléaire et radiologique, et la soumission, en juillet 2015, devant le comité 1540, d'un rapport national actualisé, mettant en exergue les efforts déployés par le Royaume afin de s'acquitter de ses obligations de la résolution 1540 sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

Poursuivant ses efforts visant l'adhésion à toutes les conventions relatives à la sûreté et la sécurité nucléaires, le Royaume a déposé, en octobre 2015, les instruments de ratification du protocole de 2005, amendant la convention sur la protection physique des matières nucléaires signée le 3 mars 1980.

Le Maroc a également institué l'Agence marocaine de sûreté et sécurité nucléaire et radiologique comme autorité nationale, qui a procédé récemment à la mise en place de sa vision stratégique, à l'exploration de son plan d'action 2017 – 2021, et à la consécration de son système de réglementation et de gestion.

En outre, le Maroc qui abrite, depuis 2011, un Centre d'Excellence sur l'atténuation des risques nucléaires, radiologique, biologiques et chimiques (CBRN), pour les pays africains riverains de la façade atlantique, a œuvré à la réalisation de projets visant à renforcer les capacités institutionnelles de nombreux pays en matière de gestion des risques NRBC et aussi contribuer à la mise en place de plans d'actions nationaux pour la prévention de ces risques.

C'est également dans cet esprit que le Maroc prévoit d'organiser, à la deuxième semaine du mois de mai prochain, un exercice de revue par les pairs sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques et à Toxines.

À travers cette initiative, le Maroc vise à contribuer au renforcement de la confiance entre les Etats-Parties et favoriser l'échange et le partage de bonnes pratiques en matière de biosécurité et la bio sûreté.

Monsieur le Président,

Je ne saurais clore mon propos sans réitérer le souhait ardent du Royaume du Maroc de voir la Conférence du Désarmement s'engager au cours de cette session, dans des travaux de fonds et répondre, ainsi, aux attentes de la communauté internationale. Il y va de sa crédibilité, de sa pertinence voire même de sa survie.

Je vous remercie.